

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2016

### TRAVAUX A L'ECOLE

Lors de précédentes sessions, le conseil a décidé de procéder au remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres du bâtiment. Afin d'envisager des économies d'énergie supplémentaires, le conseil décide de procéder à la rénovation totale des classes. Des devis vont être sollicités pour les travaux suivants :

\*isolation des combles,

\*rénovation des murs, des sols et plafonds,

\*rénovation du circuit électrique et pose d'une VMC.

L'ensemble de ces travaux devra être impérativement réalisé durant les congés d'été.

Des demandes de subventions au titre de la DETR et du fonds de concours en matière d'économie d'énergie auprès de LTC vont être déposées.

Le suivi des travaux sera assuré par le bureau études de LTC.

### DEPLACEMENT COMPTEUR D'EAU

Le conseil accepte le devis d'un montant de 594. 87 € établi par la SAUR pour le déplacement du compteur d'eau de la boulangerie à l'extérieur du local.

### TRAVAUX DE VOIRIE ET ACQUISITION DE PANNEAUX

Le devis pour la reprise de l'effondrement du pont du Clandy présenté par le SVPP pour un montant de 1 123. 51 € TTC est accepté ainsi que le devis pour les travaux d'enrobé de la VC de Keronron pour un montant de 4 171. 37 € TTC

Un devis pour une mise en enrobé du parking Le Bras va être demandé au SVPP.

Il va être procédé à l'acquisition de panneaux de signalisation (travaux, chaussée glissante) pour un montant TTC de 732. 34 €

### PORTE LOCAL MULTIFONCTIONS

Le devis de remplacement de la porte du local présenté par l'entreprise Chestalain est accepté pour un montant de 1 410. 00 € TTC.

### MAIRIE/MAISON DES SERVICES

La proposition de modification du raccordement téléphonique devant intervenir à l'issue des travaux et présentée par Orange Résoline est acceptée pour un montant de 244 € TTC.

Avant la construction du nouveau bâtiment, une étude de sol doit être réalisée : la proposition de la Société Kornog est retenue pour un montant TTC 1 549. 20 € TTC.

Désamiantage avant démolition : 6 prélèvements supplémentaires d'échantillons pour recherche d'amiante au niveau des joints des fenêtres sont nécessaires : le devis présenté par Alizé, société retenue pour le diagnostic amiante, est accepté pour un montant de 300 € TTC.

### AMENAGEMENT DES RUES JOLIOT-CURIE ET JULES FERRY

Afin de sécuriser l'accès à l'école et de réduire la vitesse des véhicules empruntant la rue Jules Ferry, un plateau d'une longueur de 20m va être réalisé. Ces travaux devant intervenir sur une route départementale en agglomération, l'avis du Conseil Départemental est sollicité et en cas d'accord, une convention d'occupation du domaine public routier sera passée.

Les rues Joliot-Curie et Jules Ferry étant RD, la surface de roulement va être renouvelée par le Conseil Départemental sur une largeur de 5m50, les surfaces au-delà étant à la charge de la

commune. Des devis pour l'aménagement de l'ensemble de ces surfaces sont demandés auprès du SVPP.

#### RENOVATION D'UN FOYER E/P

Le SDE propose de procéder à la rénovation du foyer B025 situé à la Gare pour un montant de 360 €. Le conseil donne son accord et demande aussi l'installation d'une prise sur ce foyer afin d'envisager les illuminations.

#### MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

Le Conseil a adopté la motion suivante présentée par l'AMF :

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes costarmoricaines, manifestent leur solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe, génératrices de meilleure rémunération des producteurs.

Les élus et les pouvoirs publics doivent s'engager à créer les conditions pour que les repas confectionnés par les cantines et restaurants publics soient fabriqués à partir de denrées locales.

Les élus demandent aux pouvoirs publics de veiller à mettre en œuvre des règles d'organisation de marché qui visent à respecter l'interdiction de vendre en dessous du prix de revient en conformité avec la loi qui interdit de vendre à perte.

L'agriculture française ne doit pas subir les dérèglements européens et mondiaux qui conduisent à produire dans des conditions moins contraignantes faussant les règles de concurrence.

#### CONSTRUCTIBILITE

Fabien LE BRIQUER, entrepreneur de travaux publics sur la commune, souhaite construire son habitation à proximité de son bâtiment d'activités situé à Kerlaëron.

Le conseil apporte son appui à cette demande émanant d'un artisan de Plufur. Le terrain envisagé pour cette construction est sorti de toute structure agricole et est situé dans un hameau constitué de 4 habitations. D'autre part, cette parcelle est desservie par l'ensemble des réseaux (route d'accès, eau, électricité).

#### ANCIENNE MAISON D'ECOLE

Suite à l'estimation de l'ancienne maison d'école située au 1, rue de la Fontaine, le conseil décide de procéder à sa vente au prix de 40 000 €, le garage n'étant pas inclus. L'Agence des Bruyères de Plestin les Grèves est chargée de cette transaction.

#### NUMEROTATION DES HABITATIONS

A la suite de plusieurs réclamations, la commission voirie va revoir les numérotations de certaines habitations qui posent problème lors de la distribution du courrier ou de livraisons.

Le Maire,  
H. GUELOU

